

POSTULAT

Auteur	Jerome BEFFA, CSPO, Margaux DUBUIS, AdG/LA, David CRETENAND, PLR et Fanny DARBELLAY, PDCB
Objet	Apprendre de manière autonome au collège: un modèle pour l'avenir!
Date	18/06/2020
Numéro	2020.06.198

L'année scolaire 2019/2020 a été particulière. Entre le 23 mars et le 8 juin 2020, il n'y a pas eu d'enseignement présentiel dans les collèges suisses. Pendant cette période, les élèves ont été scolarisés à la maison. En Valais, toutefois, cela s'est fait sans contrôle noté. Dans un communiqué de presse, le canton du Valais a annoncé que les examens de maturité n'auraient pas lieu, mais les élèves «auront acquis une expérience d'autonomie dans l'apprentissage qui leur sera très précieuse pour leurs futures études».

Cependant, n'est-ce pas justement l'objectif du collège de préparer les élèves aux études et de les accoutumer à travailler de manière autonome? L'alinéa 1 de l'art. 2, «Objectifs des études gymnasiales», du règlement concernant les études gymnasiales et les examens de maturité établit que: «L'objectif des écoles délivrant des certificats est, dans la perspective d'une formation permanente, d'offrir à leurs élèves la possibilité d'acquérir de solides connaissances fondamentales adaptées au niveau secondaire et de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement indépendant.»

Malheureusement, on ne tient pas assez compte de cet aspect dans la pratique, et les élèves n'ont que trop peu d'occasions de développer leurs compétences d'apprentissage autonome. Au collège, l'enseignement est trop structuré et ne laisse presque pas de place aux travaux et à l'apprentissage indépendants.

Au cours des dernières décennies, la société a beaucoup évolué. Alors qu'auparavant la transmission du savoir était au premier plan, cela ne suffit plus aujourd'hui. Les nouveaux médias numériques permettent aux élèves d'avoir accès en permanence aux informations. Toute connaissance est à portée de clic sur n'importe quel natel. Il est donc important que les élèves apprennent à gérer ce flux d'informations et acquièrent les compétences leur permettant de trouver, d'analyser, d'évaluer et de traiter des informations scientifiques. De même, les élèves doivent comprendre les processus des médias numériques qu'ils consomment au quotidien dans le cadre privé, économique, social et politique, et devenir des acteurs indépendants dans l'univers de la communication et des interactions. Ces changements rendent en outre la flexibilité personnelle plus importante que jamais. L'évolution du monde professionnel est rapide et est aussi synonyme de chances pour le Valais. Grâce à l'augmentation de la flexibilité dans le monde du travail, en particulier dans le secteur des services, les employés pourront, au moyen de la numérisation, davantage travailler et vivre dans le canton. Aujourd'hui, il est rare qu'on pratique toute sa vie le même métier. On continue plutôt à se former, voire on se réoriente. Pour ces raisons, la capacité à suivre son chemin de manière autonome est très importante. L'utilisation de l'intelligence artificielle, qui gagne rapidement en importance, joue aussi un grand rôle. La capacité à résoudre les problèmes et la curiosité sont donc essentielles. Les universités adaptent en permanence leurs cours aux évolutions. Si on veut réussir à l'université, il faut certes disposer de bonnes connaissances, mais aussi d'une bonne maîtrise de soi, car la plupart de ces institutions n'imposent pas la présence en cours, ou alors de manière restreinte, et les étudiants doivent effectuer de nombreux travaux sous la pression du temps. Les étudiants

doivent donc apprendre à décider par eux-mêmes dans quelles branches ils ont besoin de plus de soutien et où ils peuvent intégrer de manière autonome la matière. Cette évolution devrait aussi avoir davantage lieu dans les collèges, afin notamment d'améliorer la préparation aux études supérieures. Un premier pas dans cette direction, en plus de la transmission des connaissances, consiste à renforcer l'autonomie et la responsabilité des élèves. Les formes alternatives d'enseignement, dans lesquelles on repense des aspects fondamentaux (p. ex. cursus, horaire et système d'absences) et on les adapte aux évolutions actuelles pour atteindre cet objectif, doivent gagner en importance. A cet effet, les technologies numériques doivent être utilisées pour l'enseignement. Durant la crise du coronavirus, on a vu que c'était possible. L'utilisation des formes d'enseignement numériques à distance peut compléter les cours en classe (apprentissage hybride).

Bien entendu, la relation personnelle entre l'enseignant et l'élève reste essentielle pour le succès de l'apprentissage. Le succès de la formation dépend toujours de l'enseignant, qui doit intégrer à son cours la technologie numérique de manière pédagogique et didactique, et qui joue un rôle central pour les compétences sociales. La «formation humaine» doit être complétée de manière ciblée et non pas être remplacée.

Conclusion

Afin de pouvoir garantir la qualité élevée des formations gymnasiales valaisannes à l'avenir, le Conseil d'Etat est prié d'adapter les cours aux évolutions, en collaboration avec les collèges. L'accent doit donc être mis davantage sur l'apprentissage autonome par les élèves. Il faut intégrer au processus tant la direction que l'administration, le personnel enseignant et les élèves des collèges.

- Les formes d'enseignement alternatives, notamment à l'aide des technologies numériques, doivent gagner en importance.
- Le cursus (y compris certificats), l'horaire et le système d'absences doivent être revus et adaptés pour atteindre cet objectif.
- Le matériel informatique et les logiciels tels que les plateformes d'apprentissage et les outils de visioconférence qui ont été utilisés pendant la crise du coronavirus doivent être développés. Le personnel enseignant doit être formé de manière ciblée à leur utilisation et à l'enseignement en ligne.

Les modifications du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), qui sont effectuées actuellement en parallèle, doivent être observées et intégrées à ce processus, étant donné qu'il s'agit d'un règlement de base pour les collèges suisses.